



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20231219-MPG082023007a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Publication : 29/12/2023

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 19 décembre 2023 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 15/12/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUSSUD Grégory, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, PERONNET Jean-Marc, FONGARLAND Jean-Jacques, VIGNON Philippe, FOUILLAT Christine, PLASSE Elodie, BONNET Philippe, PILON Denis, BOREL Anne-Marie, SERAILLE Loïc.

Absents excusé(e)s : SUREDA Jennifer, DUTEL Noémie, BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de séance : FONGARLAND Jean-Jacques

MPG/ 08 2023 007a

Enveloppe territorialisée 2024 - Département de la Loire

Monsieur le Maire présente les subventions proposées par le Département de la Loire au bénéfice des communes en 2024. Pour le projet de la commune de Panissières consistant à aménager et développer le pôle sportif, il est souhaité de déposer une demande au titre de l'enveloppe territorialisée.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain », en cohérence avec le projet de territoire et le CRTE de la Communauté de Communes de Forez-Est, la collectivité a engagé une réflexion pour optimiser l'utilisation du bâti. Des réallocations de salles sont en cours au bénéfice des associations sportives, mais il est nécessaire de créer de nouveaux espaces dont la complémentarité est attestée.

A ce titre deux structures installées en périphérie du Boulevard des Sports, axe de desserte principal de la commune, peuvent étayer l'offre sportive en regard d'un diagnostic élaboré par la commission municipale Sport. : une structure/halle couverte notamment au bénéfice des jeux de boules et un city stade au bénéfice des jeux de football, basket et usage ouvert au public.

Montant des travaux :

Poste de dépenses	Montant HT
Citystade	103 312,00 €
Structure sportive	437 972,00 €
Montant Total	541 284,00 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

Estimation subvention sollicitée Agence nationale du Sport :	80 000€
Estimation « Enveloppe territorialisée » :	216 500 €
Autofinancement communal :	244 784 €HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 Pour) :

- **Entend** l'exposé du Maire,
- **Demande** au Maire de déposer le dossier d'aménagement du pôle sportif en vue de l'obtention de l'enveloppe territorialisée 2024 du Département de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Président du Département de la Loire
- Monsieur Le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance
Jean-Jacques FONGARLAND



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 29 décembre 2023. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.